

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN  
MINIBUS A VALECHEL JUDO A SERS

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME  
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Coopération  
intercommunale - Enfance jeunesse  
CC - AM  
N° 2019-D-198

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°36 du conseil communautaire du 19 janvier 2017 portant délégation d'attributions au Président modifiée,
- VU, l'arrêté n°98 du 11 juillet 2017 de Monsieur le président subdéléguant à Madame Anne-Laure WILLAUMEZ en sa qualité de conseillère déléguée, membre du bureau une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvée la convention passée avec l'association Valéchel Judo située Le Bourg à Sers pour la mise à disposition à titre gratuit d'un minibus immatriculé AG554WC de GrandAngoulême afin d'assurer le transport des enfants vers un lieu de sortie et d'activités.

**Article 2** – La convention prévoit notamment que la mise à disposition aura lieu le mercredi 5 juin 2019 de 9h à 18h.

**Article 3** – Monsieur le directeur général des services de la communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 28 mai 2019

Certifié exécutoire  
Reçu en préfecture,  
Le **28/05/2019**  
Publié ou notifié,  
Le **28/05/2019**



## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINI-BUS RENAULT AG-554-WC

*ENTRE*

**La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême**, sise 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME, représentée par son Président, ci-après dénommée « GrandAngoulême », autorisé par décision n°2019-D-117

d'une part,

*ET*

**L'association Valéchel Judo**, sise Le Bourg, 16410 SERS, représentée par son Président, ci-après dénommée « Valéchel Judo »

d'autre part,

### **PREAMBULE**

Afin de répondre au besoin exceptionnel de transport de Valéchel Judo, GrandAngoulême met à sa disposition un mini-bus afin de transporter les enfants vers un lieu de sortie et d'activités.

### **Article 1. Objet**

GrandAngoulême met à disposition de Valéchel Judo le véhicule de marque Renault, type minibus immatriculé AG 554 WC.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Ce véhicule sera conduit par monsieur Eric SUIRE, Président de Valéchel Judo, qui dispose d'un permis de conduire en cours de validité n°781287200646.

### **Article 2. Durée**

Ce véhicule est mis à disposition de Valéchel Judo le mercredi 5 juin 2019 de 9h à 18h.

Le véhicule devra être emprunté et ramené à l'accueil de loisirs « Vallée de l'Echelle », à Dirac, aux dates indiquées ci-dessus.

### **Article 3. Obligations**

Un état des lieux contradictoire du véhicule sera dressé entre GrandAngoulême et Valéchel Judo avant et après la mise à disposition de celui-ci.

GrandAngoulême s'engage à préparer le mini-bus et à faire le plein de carburant avant la mise à disposition. Les frais de carburant pendant la période indiquée à l'article 2 seront à la charge de Valéchel Judo. Celle-ci s'engage à refaire le plein de carburant avant la restitution.

Toute anomalie mentionnée sur l'état des lieux de restitution pourra donner lieu à facturation (dégradations éventuelles, plein d'essence non fait, ...)

#### **Article 4. Assurances**

Le véhicule immatriculé AG-554-WC est assuré par Assurances Sécurité – GMF – 64 ES Avenue Kennedy 59 000 LILLE sous le contrat n°K228100001J.

Il est couvert par l'assurance « flotte automobile » du GrandAngoulême, sous réserve d'une franchise fixe de 200 €, qui sera à la charge de Valéchel Judo notamment en cas de vol ou vandalisme.

Néanmoins, en cas de sinistre responsable ayant entraîné des dommages sur le véhicule mis à disposition, Valéchel Judo sera redevable envers GrandAngoulême de tous les frais et réparations nécessaires qui ne seraient pas pris en charge par l'assureur, ainsi que des frais de remplacement du véhicule dans l'hypothèse où celui-ci serait déclaré épave déduction faite de l'indemnisation de l'assureur.

Fait à ANGOULEME,  
En deux exemplaires, le

Pour Valéchel Judo  
Le Président,

Pour GrandAngoulême,  
Par délégation, Pour le Président,  
La Conseillère déléguée, Membre de bureau

Anne Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU